

Séance du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
le vendredi 1^{er} avril 2022

Délibération n° 2022/1-5

OBJET : Compte administratif 2021.

Exposé des motifs

Après une année 2020 marquée par les conséquences de la pandémie, l'exercice budgétaire 2021 reflète une année de retour progressif à la normale.

Les caractéristiques les plus significatives de cet exercice budgétaire sont :

- la reprise progressive de l'activité opérationnelle, le déploiement de la campagne de vaccination et une forte activité extra départementale ;
- la reprise, voire le rattrapage des activités mises en sommeil en 2020 (formations notamment) avec les conséquences sur les charges de fonctionnement ;
- le report de nombreuses opérations sur les bâtiments, eu égard aux difficultés à mobiliser des entreprises ;
- des retards de livraison de nombreuses fournitures ou prestations, eu égard aux problèmes d'approvisionnement (semi-conducteurs, ...) générant artificiellement du résultat.

La présentation du compte administratif 2021 est d'abord proposée, avec la mise en perspective des exercices depuis 2004.



Le graphe ci-dessus montre l'évolution du budget général de l'établissement depuis 2004 avec la progression des recettes (en vert) et des dépenses (en mauve) en massifiant le fonctionnement et l'investissement.

Pour 2021, le budget général qui intègre les opérations d'ordre (Fonctionnement et Investissement) est en régression de -2,2 %, sur les valeurs de 2019, après un point haut en 2020.

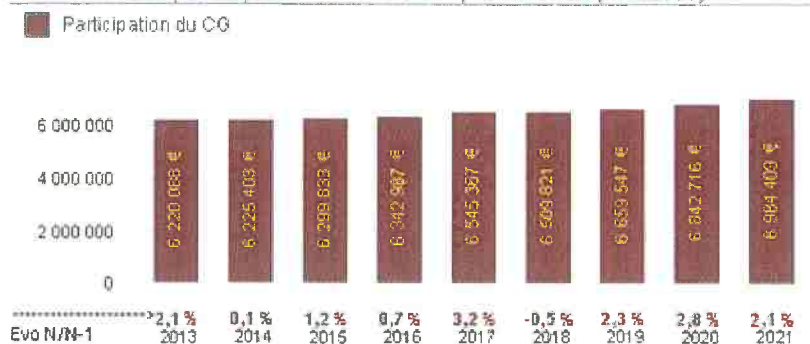
Dans le cadre du PPI et malgré l'emprunt (+ 1,1 M€), l'investissement a diminué de 16 % car il n'a pas été possible de dégager un virement de fonctionnement.

Par contre, et malgré un contexte inflationniste particulièrement impactant (+2.8 % sur 12 mois lissant en 2021), le fonctionnement a pu être contenu à + 3,7 %, soit + 0.9 % hors inflation.

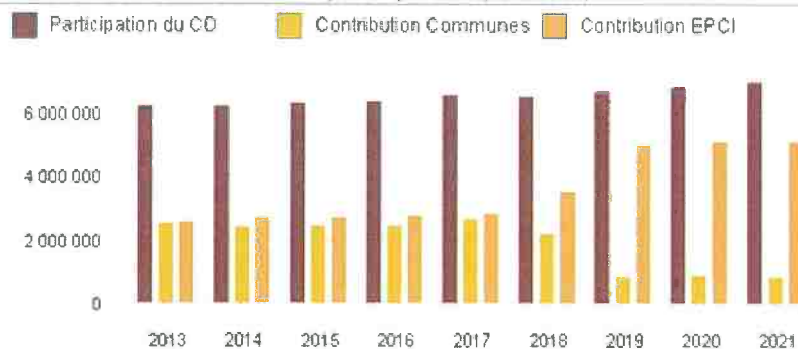
Les derniers chiffres de la DGFIP (2021) placent le SDIS des Hautes-Alpes à un coût par habitant DGF de 76 € contre 83 € en national et strate équivalente. Le coût par habitant n'a pas évolué.

Pour 2021, et en ligne avec la convention pluriannuelle, le Département a fait progresser sa contribution de 2,1 % tout en prenant en compte la contribution à l'Entente Départementale pour la Forêt Méditerranéenne.

Evolution de la participation du Conseil Départemental (en euros)



Evolution des contributions et participations (en euros)



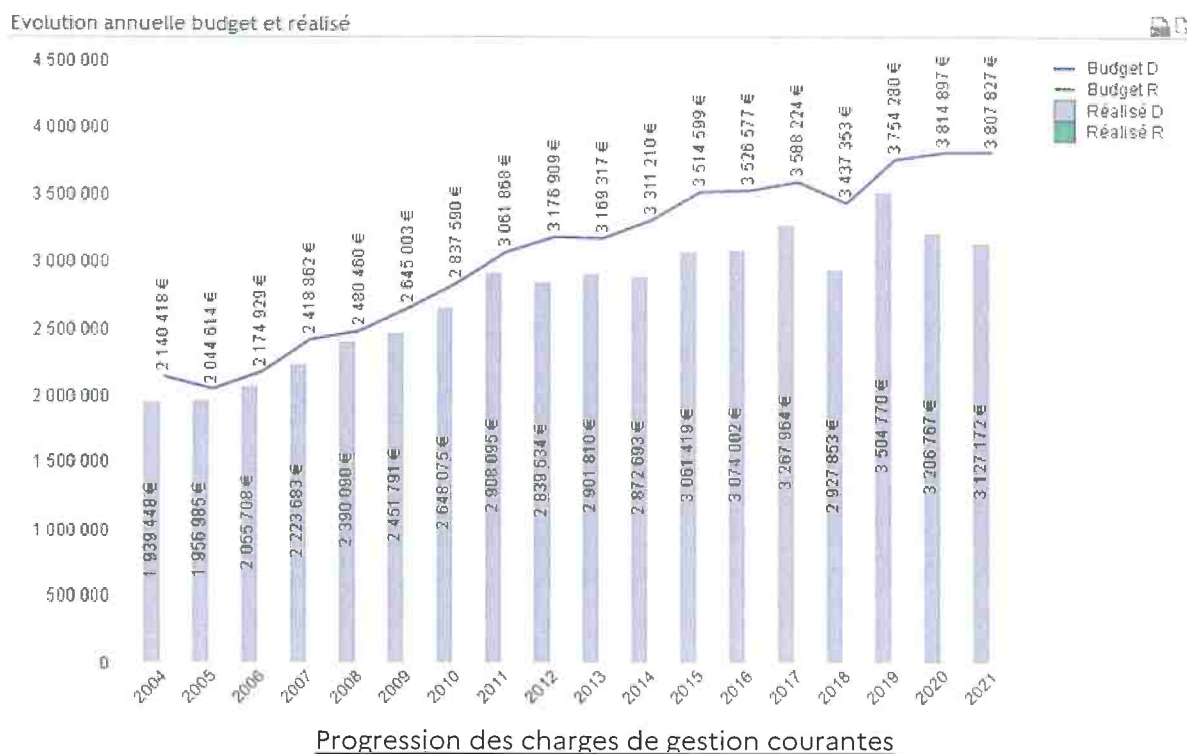
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au regard de la structuration du budget du SDIS, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'observe sur deux chapitres principaux :

- les charges à caractère général ;
- les charges de personnels et frais assimilés.

Les charges à caractère général (CH 11) impactées par la Covid-19

Le graphique suivant présente l'évolution des charges à caractère général. Ce chapitre a légèrement diminué en 2021, malgré la tendance inflationniste, grâce d'une part à la rigueur de gestion mais surtout par le travail de recollement des imputations par le service financier pour optimiser l'affectation des crédits.



Impacts de l'activité opérationnelle et des mesures de soutien sur les charges de personnels

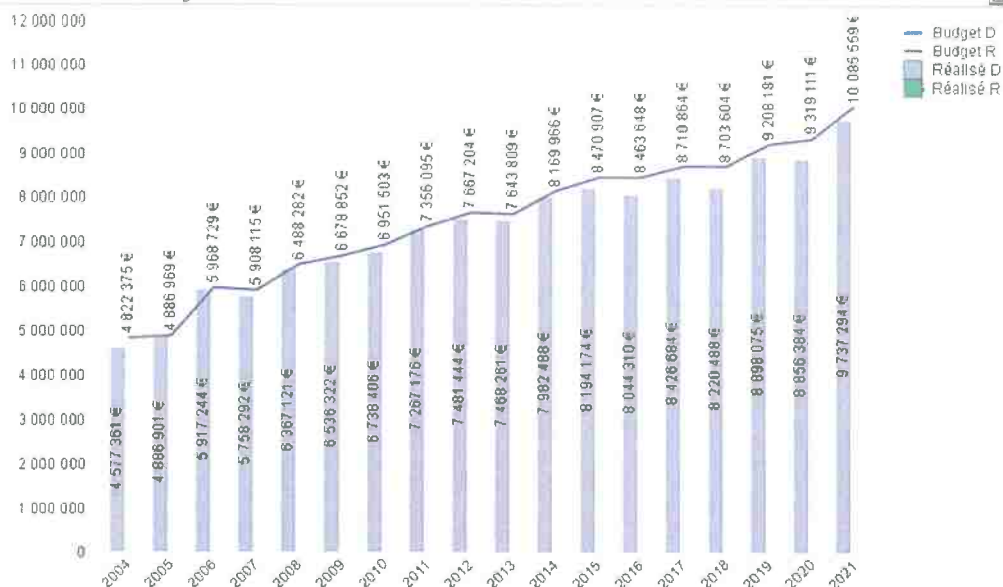
En 2021, le Chapitre 12 relatif aux charges de personnels et des frais assimilés a significativement progressé.

Les principales raisons de cette progression sont les suivantes :

- l'indexation des indemnités horaires des SPV sur l'inflation (+2,8%)
- la pleine année du plan de renforcement des effectifs
- la mise en œuvre de la revalorisation de la prime de feu (+ 6 % masse salariale des SPP)
- la mise en œuvre de l'IFSE du RIFSEEP
- la poursuite de la revalorisation de l'indemnisation de la disponibilité SPV (+ 50 k€)
- le financement des indemnités pour vaccination (avec recette)
- le financement des indemnités pour opérations
- le financement des indemnités pour renforts extra départementaux (avec recette)

En 2021, derniers chiffres connus, la part des dépenses de personnels dans les dépenses de fonctionnement de l'établissement est en légère baisse à 71 % contre 83 % en national et 80 % dans la strate équivalente.

Evolution annuelle budget et réalisé



Progression des dépenses de personnels et frais assimilés

Recours à l'emprunt pour le PPI

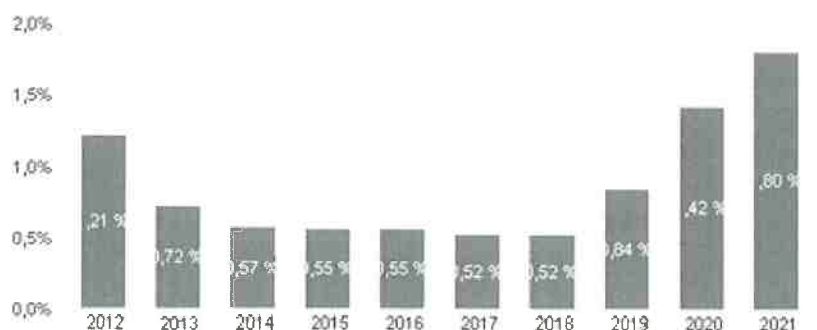
Le compte administratif 2021 met en exergue les conséquences du recours à l'emprunt depuis 2018. Il a été contracté pour pouvoir mener des actions particulièrement significatives en direction du matériel et de l'immobilier. Les annuités de la dette, Intérêts + Capital, sont en augmentation. Néanmoins, le ratio d'endettement à 1,80 % reste faible et contenu.

2021 est la dernière année de mobilisation de l'emprunt.

Annuités de la dette (en euros)



Ratio : (Capital + Intérêts) / Recettes réelles de fonctionnement



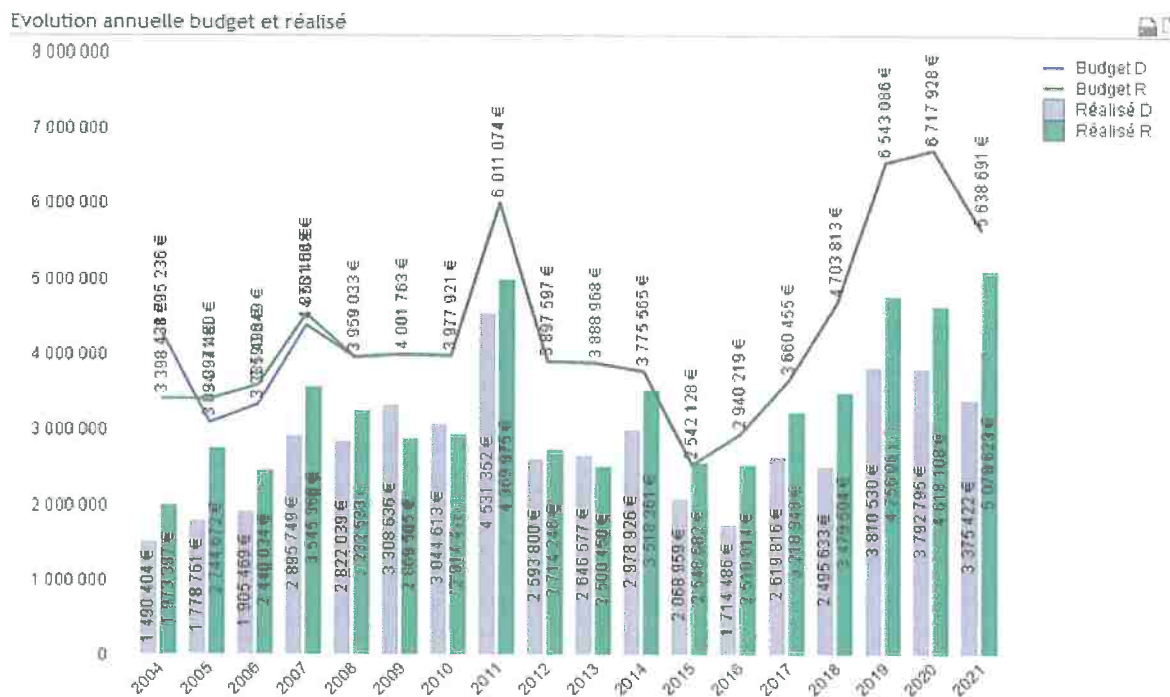
En synthèse, il peut être retenu un exercice classique après une année 2020 atypique marquée par la Covid-19.

Le gap négatif entre les recettes et dépenses de fonctionnement n'a pas permis d'alimenter significativement l'investissement ce qui explique sa diminution. Elle sera plus marquée encore en 2022 avec la fin du recours à l'emprunt.

Le résultat important dégagé, est attendu pour être réaffecté dès l'adoption du Budget Primitif 2022 et en permettre l'équilibre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le même temps, le graphe suivant expose l'évolution de l'investissement hors immobilier.



2021, comme évoqué, montre une baisse de 16 % de nos investissements.

D'abord parce que des efforts importants de rénovation du parc de matériel roulant ont été consentis depuis 3 ans, mais aussi s'agissant des recettes parce les marges de fonctionnement impactées en 2021 par le CH12 n'ont pas permis le versement significatif à l'investissement.

Le recours à l'emprunt cessera en 2022, laissant l'endettement du SDIS à 1 an contre 5 en moyenne dans la strate.

Les reports ont été nombreux : certaines opérations ont dû être différées et augmentent d'autant le résultat d'exercice.

RESULTAT COMPTABLE

Le tableau suivant expose, section par section, les crédits ouverts et les résultats pour ce qui concerne l'exercice budgétaire 2021.

Le solde du résultat d'exercice 2021 après le reste à réaliser est de 1 138 734,61 € contre 1 516 391,04 € en 2020.

Défalqué de 805 000 € anticipés comme nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2022, le résultat est donc de 331 734,61 €.

Il intègre le besoin de financement pour équilibrer le BP 2022 de 805 000 € comme présenté en débat d'orientations budgétaires. Il comporte 1 899 732,63 € de reports d'investissement et de 183 696,54 € de reports de fonctionnement.

Il sera repris dès l'adoption du Budget Primitif 2022, pour participer à son équilibre.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Crédits ouverts	5 638 690,62 €	16 419 194,58 €	22 057 885,20 €
Mouvements réels	1 646 459,10 €	14 712 846,30 €	16 359 305,40 €
Mouvements d'ordre	2 499 879,06 €	793 871,95 €	3 293 751,01 €
Affectation au 1068	106 972,01 €	-	106 972,01 €
Excédent 2021	825 313,17 €	1 594 022,00 €	2 419 335,17 €
Total des recettes	5 078 623,34 €	17 100 740,25 €	22 179 363,59 €
DEPENSES			
Crédits ouverts	5 638 690,62 €	16 419 195,58 €	22 057 885,20 €
Mouvements réels	2 581 550,04 €	13 081 898,76 €	15 663 448,80 €
Mouvements d'ordre	793 871,95 €	2 499 879,06 €	3 293 751,01 €
Déficit 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	3 375 421,99 €	15 581 777,82 €	18 957 199,81 €
RESULTAT EXERCICE 2021	+ 1 703 201,35 €	+ 1 518 962,43 €	+ 3 222 163,78 €
Excédent	+ 1 703 201,35 €	+ 1 518 962,43 €	+ 3 222 163,78 €
Déficit			
RESTES A REALISER			
Dépenses	2 437 828,93 €	183 696,54 €	2 621 525,47 €
Recettes	538 096,30 €	0,00 €	538 096,30 €
Solde des restes à réaliser	- 1 899 732,63 €	- 183 696,54 €	- 2 083 429,17 €
RESULTAT EXERCICE 2020			
APRES RESTE A REALISER	- 196 531,28 €	1 335 265,89 €	1 138 734,61 €
Excédent		1 335 265,89 €	1 138 734,61 €
Déficit	- 196 531,28 €		

Nombre de membres :		Le vendredi 1 ^{er} avril 2022 à 14 H 00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-Major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président.
- en exercice	20	
- présents	14	
- pour	14	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Joël BONNAFFOUX + Monsieur Marcel CANNAT + Monsieur Maurice CHAUTANT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOD + Monsieur Christian HUBAUD + Madame Marine MICHEL + Madame Gaëlle MOREAU + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI

* * * * *

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2021 du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **11 AVR. 2022**

et de la publication-notification

le : **11 AVR. 2022**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CANNAT

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU